

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE JEAN JAURES
27 MARS 2015

PRESENTS :

Directrice : Mme Maffre

Elue : Mme Bernardin, Maire Adjointe chargée des Affaires Scolaires

Enseignants : Mme Belhamsali, Mme Comelli, Mme Dubourdiu, Mme Dutertre, Mme Fernandez, Mme Jorda, Mme Launey, Me Marchadé, Mme Pain (enseignante spécialisée poste E), Mme Volat

DDEN : Mme Vayssières

Parents élus EGPE : Mme Jendoubi, Mme Haddad, Mme Laidouni, Mme Thoquenne, M. Jan

Parents élus FCPE : Mme Goguel, Mme Suzanne, M. Francès

EXCUSES : Mme Charton (IEN), Mme Maurice (psychologue scolaire), Mme Boillot (EGPE), Mme El Abed (FCPE), Mme Mathieu (EGPE)

Préambule

Mme Maffre fait passer la feuille d'émargement et indique que l'ordre du jour sera quelque peu bousculé afin de profiter de la présence de Mme Bernardin sur les sujets qui concernent la ville. Elle indique ensuite le nom des enseignants chargés de noter les propos échangés (Mmes Fernandez, Marchadé, Pain) et ajoute enfin que Mme Merlet (référente du périscolaire) a été invitée pour ce Conseil comme pour les précédents mais cette dernière n'a pas souhaité être présente.

ECOLE et MUNICIPALITE

Kermesse et Vigipirate (ce point, initialement prévu en fin de Conseil, est déplacé afin de profiter de la présence de Mme Bernardin qui pourra apporter des éclaircissements sur le positionnement de la ville à ce sujet)

Mme Maffre précise que le « Plan Vigipirate Attentat » est toujours en vigueur. Les sorties scolaires ont été dans un premier temps très restreintes, puis à l'heure actuelle autorisées sur Paris, sous la condition que les classes puissent se rendre sur le lieu de visite en bus (ce qui est le cas pour St Gratien) et que les enseignants s'assurent qu'un filtrage des entrées soit mis en place par un service de sécurité du lieu visité. Dans ce contexte particulier, Mme Charton (IEN), interrogée par les directions d'école sur la faisabilité d'un projet kermesse, a précisé que les kermesses pouvaient être organisées mais qu'il appartenait aux directeurs d'école d'exercer une vigilance concernant toute situation suspecte. Les écoles se sont alors tournées vers la ville afin de savoir si une aide à la vigilance et à la sécurité pouvait être prise en charge par la Police Municipale. Mme Maffre demande à Mme Bernardin de confirmer la position de la ville.

Mme Bernardin répond qu'au regard des effectifs dont la ville dispose pour la Police Municipale et du nombre d'écoles, il n'est pas possible d'assurer ce service de sécurité pour les kermesses d'école. Elle ajoute que la ville est d'accord pour mettre à disposition des écoles les locaux mais n'assumera pas la responsabilité de la manifestation ni de sa sécurité.

Mme Jendoubi estime qu'il est trop lourd de demander aux directeurs d'école de prendre seuls la responsabilité d'une kermesse « ouverte » dans les circonstances présentes.

Mme Bernardin pense qu'une kermesse « fermée » serait souhaitable.

Mme Maffre précise que l'on nomme « kermesse ouverte » une kermesse hors temps scolaire avec possible fréquentation d'un public étranger à l'école et « une kermesse fermée » une kermesse avec la seule fréquentation des élèves et des parents aidants. Elle ajoute que si cette activité se déroule sur le temps scolaire, celle-ci ne fait pas partie des apprentissages. Il est donc clair que dans le cas du projet initial de kermesse de Jaurès, la responsabilité du filtrage des entrées et sorties et de la vigilance lui incomberait entièrement.

Mme Vayssières estime quant à elle, que dans le cas d'une « kermesse ouverte » les responsabilités ville/directeur de l'école doivent être partagées puisque la ville prête des locaux pour une manifestation se déroulant en dehors des heures de classe. Elle pense que la ville doit se positionner.

Mme Bernardin confirme que la ville reste responsable des locaux.

M. Francès refuse de faire partie d'un dispositif de filtrage et de sécurité, ces tâches ne relevant pas de ses attributions ni de ses compétences.

Les membres du Conseil ayant eu les éléments de la ville sur ce sujet, Mme Maffre demande que l'on prenne la décision du maintien ou non de la kermesse de Jaurès en dehors de la présence de Mme Bernardin et ce afin d'évoquer les autres sujets qui la concernent.

Rythmes et périscolaire

Mme Maffre précise qu'environ 190 élèves fréquentent les TAP. Elle ajoute que la ville tient à rappeler que l'inscription aux TAP est définitive et qu'un simple mot sur le cahier de correspondance ne peut suffire pour laisser partir un enfant qui y est régulièrement inscrit.

Mme Laidouni fait savoir qu'elle a constaté que le Service Scolaire ne semblait pas transmettre systématiquement les informations données par les familles concernant les TAP, au référent de l'école. Elle demande à ce que cela soit pris en compte afin d'éviter les malentendus dans la prise en charge des élèves.

Mme Maffre complète ce point en expliquant que dans le cas où les parents désirent modifier les modalités d'inscription de début d'année, il convient de s'adresser au Service Scolaire et à Mme Merlet qui prendront en compte cette désinscription qui sera alors définitive pour le ou les jours concernés. Il est bon aussi de rappeler que Mme Merlet ou son adjointe sont présentes tous les jours entre 8h20 et 8h30 pour répondre aux urgences et/ou aux cas particuliers.

Mme Maffre évoque le lien entre équipe périscolaire/équipe enseignante. Comme il a été annoncé lors du 1^{er} Conseil d'Ecole, une première réunion s'est tenue vendredi 03/10/14 entre l'équipe enseignante et Mme Merlet. Cette réunion avait pour objectif de poser un cadre commun dans un respect mutuel des compétences et des contraintes de chacun, afin de permettre une structuration des élèves et d'aider l'équipe d'animation à s'organiser en cohérence avec l'équipe d'enseignants puisque il y a partage des mêmes lieux et des mêmes élèves. Les animateurs n'ayant pu assister à cette 1^{ère} réunion, il a été nécessaire d'en organiser une autre.

Cette réunion s'est tenue le 13/01/15, en présence de Mme Vilcot, Mme Brindisi, Mme Merlet, l'adjointe de Mme Merlet (Sofia), deux autres membres de l'équipe périscolaire et l'équipe enseignante au complet.

Cette 2^e réunion a permis une harmonisation entre les 2 équipes sur les points suivants :

- comportement, déplacements en sécurité
- objets dangereux
- sensibilisation à la gestion des jeux
- gestion et respect des locaux (qui sont de fait, communs aux deux équipes) et du matériel présent dans les salles de classe
- gestion du cahier de correspondance

Lors de cette réunion, Mme Vilcot a rappelé que le projet PEDT n'est pas construit pour permettre une inscription par choix dans les ateliers TAP parce que ce type d'organisation ne répond pas au contexte de la ville.

Mme Maffre ajoute que fin janvier 2015, un mail de Mme Vilcot annonçait environ 190 élèves fréquentant les TAP pour 13 agents recrutés. Elle demande à Mme Bernardin si la situation du recrutement a évolué.

Mme Bernardin répond que le recrutement est terminé, le personnel étant au complet. Cependant, le recrutement est difficile et il n'a pas été possible pour la ville d'engager du personnel « volant » pour remplacer les absences.

M. Francès estime, quant à lui, que le personnel est insuffisant. Les élèves sont regroupés par classe, un groupe classe TAP comportant au minimum 20 élèves, la majorité du temps, un seul adulte est en charge d'un groupe classe.

Les enseignants confirment cette information en précisant qu'un groupe est pris en charge par 2 adultes quand il y a une intervention particulière (pompier, police municipale, sport...)

M. Francès juge quant à lui, que les élèves ne sont pas en sécurité sur le temps des TAP. D'autre part, il revient sur le positionnement des 3 heures hebdomadaires de TAP, jugeant dommageable pour les élèves que la journée de 6 heures soit placée le vendredi, fin de semaine.

Les enseignants confirment que les élèves sont bien moins disponibles pour les apprentissages le vendredi après-midi, surtout.

M. Francès tient à ce que le Procès Verbal du Conseil d'Ecole mentionne que la FCPE est contre cette organisation.

Mme Bernardin répond que cette organisation hebdomadaire sera reconduite sur l'année 2015/2016 car elle vient d'être votée par les élus. Elle ajoute que le personnel de la ville souhaite que le vendredi soit libéré des TAP.

Les Parents d'Elèves relèvent que le temps scolaire est organisé autour des disponibilités du personnel communal et non dans l'intérêt des élèves.

M. Francès n'est pas d'accord avec cette décision et ne comprend pas pourquoi le personnel a priorité sur les enfants car ajoute-t-il, cette réforme a été créée pour les élèves.

Mme Bernardin rappelle que cette organisation a été votée donc ne peut être modifiée et ajoute que cependant tout est perfectible.

Mme Volat demande à Mme Bernardin pour quelles raisons précises le personnel de la ville tient à être libéré des TAP le vendredi après-midi.

Mme Bernardin répond que ces raisons ont été exposées à plusieurs reprises. Le vendredi après-midi permet aux ATSEM (personnel communal attaché aux écoles maternelles) de faire le ménage.

Mme Vayssières pense qu'il y a conflit sur ce sujet. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas de réunions prévues entre les parents d'élèves élus, la municipalité et les enseignants. Elle estime ces temps de rencontre nécessaires afin de faire le point sur le dispositif et d'alléger le temps scolaire de l'élève. Il lui semble que l'enfant n'est pas au cœur de la réflexion.

M. Jan rappelle qu'il y a eu plusieurs discussions tripartites jusqu'à l'an passé mais aucune suite n'a été donnée à ces groupes de travail.

Mme Maffre estime que ces réunions pourraient permettre de faire un retour sur expérience vécue depuis 2 ans.

M. Francès dit ne pas pouvoir entendre que la discussion est close sur le sujet du positionnement des jours de TAP. Il juge qu'on ne peut rester en statut quo car l'enfant doit être au centre du débat. Il ajoute qu'il note une amélioration de la qualité des interventions cette année sur les TAP. Il en cite quelques-unes : danse, pompier et se félicite qu'il y ait davantage d'interventions sportives.

Les Parents d'Elèves souhaitent savoir comment la ville choisit les différents intervenants.

Mme Bernardin répond que la ville reçoit de nombreuses propositions de différentes associations et qu'elle fait son choix en étudiant la qualité et le coût de la prestation.

Mme Maffre fait remarquer que, de par la nouvelle organisation du temps scolaire, les locaux de l'école ne sont plus adaptés au grand nombre d'élèves fréquentant désormais le périscolaire en cantine et TAP. Ce point a été évoqué lors de la réunion périscolaire-enseignants du 13/01/15. Sur le temps de cantine, en cas de mauvais temps, les élèves sont souvent massés à terre dans l'inconfort et le bruit, dans les différents petits halls de l'école. A l'occasion de cette réunion, l'achat de tapis, de bancs a été évoqué. **Mme Maffre** dit avoir eu la confirmation par la ville de l'achat de 10 bancs pour l'an prochain. Elle revient sur l'idée de fermeture du préau de l'école, proposition figurant au PV de plusieurs Conseils d'Ecole des années antérieures et fait remarquer que plusieurs écoles de la ville bénéficient de cet aménagement qui offrait l'avantage de pouvoir être utilisé par le périscolaire pour tout type d'activité.

Mme Bernardin répond que cela peut être une proposition pour le budget 2016.

Entretien des Locaux et du mobilier

Mme Maffre annonce que deux nouveaux postes téléphoniques ont été installés (un pour le bureau, un pour la salle des maîtres) au retour des vacances d'hiver. Ils remplacent les anciens postes défectueux. Elle ajoute qu'elle a été informée du passage de la société ARATICE (maintenance des TNI) durant les vacances d'hiver. Les écoles sont tenues de transmettre une fiche de prise en charge SAV, ce qui a été fait pour Jaurès le 13/02/15. Elle regrette cependant qu'il n'y ait pas de retour technique du SAV adressé à l'école.

Mme Maffre demande la confirmation du débit internet fourni aux écoles soit 8 mégas depuis janvier 2015.

Mme Bernardin le confirme et ajoute que la ville passera à la fibre dans 1 à 3 ans.

Mme Maffre évoque le coût important en consommables que représentent les imprimantes à jet d'encre des bureaux de direction et pense plus économique de les équiper d'imprimante laser.

Mme Bernardin explique que la ville travaille sur ce dossier et envisagerait peut-être à terme, un équipement de ce type.

Mme Maffre annonce que les tringles et rideaux des salles de l'école vont être changés cette année.

Mme Bernardin le confirme et ajoute que les salles équipées de TNI se verront dotées de rideaux occultant.

Mme Maffre explique que, concernant le ménage, les écoles ont eu communication d'une synthèse du marché repassé pour 3 ans avec la société Saturne (même société). Il apparaît dans ce document, que le ménage doit être fait à partir de 18h le soir, que la vitrerie doit être entretenue en février et août et que des interventions annuelles seront planifiées sur juillet et août.

Mme Maffre annonce que suite au 1^{er} Conseil d'Ecole de cette année, Mmes Bernardin et Vayssières se sont rencontrées. Le problème des mauvaises odeurs émanant des toilettes des garçons a été évoqué.

Mme Bernardin explique que les toilettes des élèves vont être équipées d'eau tiède en décembre 2015.

Mme Vayssières note que le problème existe au moins depuis 2010 et que si l'assainissement appartient à la CAVAM, l'entretien des toilettes appartient quant à lui, à la ville. Elle ajoute estimer qu'il n'est plus possible de se satisfaire d'une réponse disant qu'il est impossible d'intervenir. Elle pense que si le dossier ne peut avancer, il sera nécessaire de trouver l'arbitrage de quelqu'un d'autre et se propose de faire un courrier à M. le Préfet dans ce but. Une copie sera transmise à la DASEN. Elle souhaite de réels efforts de la ville et au moins un chiffrage d'un projet d'intervention.

Mme Bernardin dit prendre en note la proposition d'établir un chiffrage.

Mme Vayssières propose qu'un point informel soit fait avec la ville, les parents élus et **Mme Maffre** après la proposition de chiffrage des travaux.

Mme Maffre remercie **Mme Bernardin** pour sa présence.

VIE de l'ECOLE

M. Francès, après le départ de Mme Bernardin, tient à exprimer sa grande inquiétude quant aux effectifs pour l'année scolaire 2015/2016.

Mme Maffre lui répond qu'elle n'avait pas mis ce point à l'ordre du jour car il est encore trop tôt pour avoir une tendance affirmée. Cependant, elle peut répondre avec les données actuelles. A ce jour, pour l'année 2015/2016, on compterait 253 élèves mais ce nombre ne tient pas compte des éventuels déménagements.

M. Francès tient à savoir combien sont inscrits pour cette année.

Mme Maffre lui répond 237 élèves.

M. Francès comprend donc que les effectifs sont tels que l'on peut craindre une fermeture pour 2015/2016.

Mme Maffre lui confirme cette inquiétude et propose aux parents élus de faire un point avec elle au mois de juin sur ce problème et sur tout autre point connaissant une évolution notable. La date choisie est le vendredi 12 juin à 9h. Mme Vayssières est invitée à cette réunion.

Mme Maffre propose de poursuivre l'ordre du jour. Elle annonce la prise de fonction de Mme Ruffié, EVS administrative, depuis le 05/01/15. Son contrat est valable, pour l'instant jusqu'au 14/11/15. Elle effectue 20h par semaine. Ses fonctions sont variées : prise d'appels téléphoniques, appels aux familles, accueil des personnes se présentant en dehors des heures de sortie, aide aux tâches administratives de la direction, aide aux enseignantes (appui surnuméraire dans une classe,...) aide à la gestion des élèves en cas d'absence non remplacée.... C'est une aide précieuse et nous espérons que le contrat de Mme Ruffié sera renouvelé au-delà de novembre 2015.

Evaluations CP₂

Mme Belhamsali expose les résultats obtenus à ces évaluations par les élèves de CP de Jean Jaurès.

En français, 74% ont réussi les épreuves et on note 9,7% d'élèves en difficulté importante. En mathématiques, 72% ont réussi et 27% sont sous la moyenne mais ce nombre est à considérer en tenant compte dans le groupe de la présence d'un élève en très grande difficulté. Mme Belhamsali ajoute que l'on note des difficultés dans le « comprendre » et la gestion des données.

Mme Laidouni s'interroge sur les décisions de maintiens proposés en CP.

Mme Maffre lui répond que toutes les décisions de maintiens ne se font qu'après concertation. Tout d'abord au sein de l'équipe pédagogique au-travers de plusieurs réunions et ensuite avec la famille par le biais de rencontres informelles ou plus institutionnelles (équipe éducative). C'est donc un projet qui est proposé et qui, pour avoir des chances de réussir, doit être partagé par tous. L'équipe pédagogique de Jean Jaurès n'a pas pour habitude d'imposer des maintiens car elle les juge improductifs. Cependant, quand l'équipe pédagogique propose un maintien c'est que les autres actions d'aides et de remédiation n'ont pas apportés tous leurs fruits ; le maintien est alors envisagé pour permettre à l'élève de consolider des savoirs et compétences qu'il n'a pas réussis à mettre en place en une année.

Responsabilité des enseignants à la fin des cours.

Mme Maffre estime qu'il est nécessaire de rappeler ce qui figure dans le règlement intérieur, à savoir :

« ...Les enseignants exercent la surveillance dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours.

Les enseignants ne sont plus responsables des élèves après les heures de sortie... »

Il est donc de la responsabilité de chaque parent d'organiser la prise en charge de son enfant à la fin des cours, soit en étant présent, soit en déléguant une personne de confiance, soit en lui expliquant comment agir à la sortie, soit en confiant l'enfant au périscolaire.

Ceci ne signifie pas que l'équipe pédagogique se désintéresse du sort d'un élève que personne ne serait venu chercher. Chacun sait que, dans ce cas-là, les enseignants mettent tout en œuvre pour joindre les responsables.

Lors de la sortie des classes, la prise en charge de l'enfant à la fin des cours relevant donc de la responsabilité de ses parents, il ne peut être reproché aux enseignants qu'un élève sorte sans en avertir son enseignante ou ne respecte pas les consignes données par ses parents pour la sortie des classes.

Il y a sans doute confusion sur ce point dans l'esprit des familles car le périscolaire ne fonctionne pas ainsi. En effet, le règlement du périscolaire exige qu'à la sortie des TAP ou de l'étude, une personne identifiée vienne prendre en charge l'élève.

Actions pédagogiques

Mme Maffre présente les actions pédagogiques les plus remarquables et rappelle pourquoi le Conseil d'Elèves n'a pas été relancé cette année. L'absence d'EVS administrative en début d'année, les importantes tâches administratives du 1^{er} trimestre, les conséquences liées à la suppression d'une classe ont empêché la reconduite pour cette année de ce projet, Mme Maffre n'ayant pu, dans ce contexte particulier, dégager les heures de décharge nécessaires. Pour autant, l'équipe pédagogique tient à conserver cette action qui nous l'espérons pourra être remise en place l'an prochain. L'équipe pédagogique a mis en œuvre une nouvelle action : un **blog d'école**. Les parents ont été informés de sa mise en ligne par le biais du cahier de correspondance. En voici le lien : <http://blog.crdp-versailles.fr/ecolejaures/>

Au-delà de l'aspect informatif, un blog se révèle être une action pédagogique qui a toute sa place dans les apprentissages. L'outil informatique est utilisé, les élèves sont appelés à se questionner sur son utilisation citoyenne et respectueuse des droits de chacun, les productions des élèves trouvent, à travers ce média, un public, ce qui est motivation pour eux. Nous n'en sommes qu'aux prémices et déjà les classes sont au travail pour mettre en ligne des productions. Ce blog vise à faire partager les actions menées par l'école et n'est pas à confondre avec un espace numérique (type collège) visant à faire le lien entre les parents et l'équipe pédagogique concernant le suivi des apprentissages.

Mme Maffre expose ensuite un autre projet porté par l'équipe enseignante. L'équipe va profiter du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, comme du centenaire de la mort de Jean Jaurès (1914/2014) pour préparer avec les classes une exposition qui mêlera les deux thèmes et dont le titre sera : « **Jean Jaurès et la Paix** ». Cette exposition se tiendra le mardi 30 juin, dans le hall de l'école. Les parents y seront bien sûr invités. Chaque niveau travaille selon une thématique qui lui est propre. Un conférencier interviendra le 08/04 auprès des classes de CM pour apporter des éléments autour de la 1^{ère} guerre mondiale et offrir un débat aux élèves.

Là encore, les classes ont commencé à travailler sur ce projet.

Les deux précédents projets sont en lien car on peut prévoir que l'école gardera la mémoire de ce travail grâce à l'existence du blog.

Mme Maffre ajoute que, toujours en lien avec l'éducation à la citoyenneté, l'instruction civique et l'histoire, une classe de CM a pour projet de participer au **ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe**. Il était prévu initialement que toutes les classes de CM participent à cette action, mais les lourds effectifs nous en empêchent. Ce projet est mené avec l'appui du « Souvenir Français » (association de la ville) en la personne de Mme Ferdel et avec l'appui de Mme Vilcot (service scolaire). Cette action doit se dérouler en dehors des heures de classe et la présence des élèves est soumise à l'accord de leurs parents. Des enseignants de l'école les accompagneront et le trajet se fera en bus. Les familles concernées seront destinataires d'une information.

Mme Dutertre présente le projet art contemporain mené par sa classe avec l'appui pédagogique de M. Fages (conseiller pédagogique en arts visuels) et le Centre Villeglé. Les élèves visitent des expositions et sont accompagnés dans leur découverte par M. Fages et la médiatrice culturelle du centre Villeglé. Ce travail verra son aboutissement dans une exposition à laquelle les parents seront invités.

Mme Jorda présente le projet « comédie musicale-Polar et Compagnie » mené par les classes de Mmes Dubourdiou/Maffre et par sa classe. Il verra son aboutissement lors d'une représentation à la salle G. Brassens le 05/06/15. Ce projet est placé sous la direction musicale de Mme Perrin, professeur de musique au Collège Langevin Wallon et associe des élèves de Collège aux élèves d'élémentaire. Il s'inscrit dans les heures d'accompagnement éducatif dont est doté le collège mais l'année prochaine, cette dotation sera supprimée.

Mme Jorda explique ensuite que ces deux mêmes classes participent à un défi mathématique liant deux classes de 6^e et de M. Blanc, professeur de mathématiques, aux deux classes d'élémentaire. Il s'agit d'échanger des énigmes mathématiques et de les résoudre pour terminer par un travail en binôme CM/6^e, au collège, au mois de juin.

Mme Maffre précise que ces actions pédagogiques s'inscrivent la loi de la « Refondation de l'École » de 2013 qui prévoit la mise en place d'une nouvelle instance : le Conseil École-Collège. Cette nouvelle instance a pour mission de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Elle ne se limite pas à assurer la liaison entre la classe de CM2 et celle de sixième, désormais associées au sein d'un même cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}) et a en charge tous les élèves de l'école et tous les élèves du collège.

Mme Jorda rappelle qu'un voyage à Caen est prévu du 14/06 au 16/06 pour ces deux mêmes classes sur le thème de la 2^e guerre mondiale. Le prix est de 60€ par enfant. Toutes les familles n'ont pas accepté le départ, les refus semblant liés à la crainte de laisser partir l'élève.

Mme Maffre termine sur thème en rappelant que l'école est engagée dans de nombreuses manifestations sportives préparées toute l'année avec le concours d'un éducateur sportif de la ville.

Liaisons GS/CP et CM2/6^e

Mme Comelli expose la liaison entre les GS et le CP. Comme l'an passé, les CP iront lire une histoire aux élèves de GS qui prépareront par la suite des questions à poser à leurs camarades. Les GS visiteront l'école élémentaire.

Mme Jorda expose à son tour la liaison CM2/6^e. M. Lacrouts, principal du collège Langevin Wallon s'est déplacé à l'école pour rencontrer les parents d'élèves de CM1 et CM2. Les 2 classes (CM1/CM2 et CM2) ont visité le collège et ont été accueillies dans des classes de 6^e.

Ce chapitre étant clôt, les Parents Elus interrogent l'équipe enseignante sur la médecine scolaire.

Les enseignants confirment qu'il n'y a pas de médecin sur le secteur de l'école qui est aussi celui du collège Langevin Wallon, faute de candidat. Il est rappelé que c'est la Direction Académique qui gère ce dossier.

Sécurité

L'exercice PPMS du 17/03/15.

Mme Maffre rappelle que cet exercice a été mis en place par la DASEN. 4 circonscriptions de Val d'Oise y ont participé. Seul le public scolaire était concerné et seule la mise à l'abri était exigé (possibilité de circuler dans les couloirs) et non le confinement car il s'agissait de s'exercer sur une alerte « tempête ». Malgré la longueur de l'exercice (plus d'une heure), la chaleur dans les classes et le décalage de la récréation, les élèves ont bien réagi semblant maintenant être accoutumés à ce type d'exercice.

Coopérative scolaire

Mme Maffre communique aux Parents Elus un bilan de la Coopérative de l'école.
Etat simplifié des recettes et dépenses au 20/03/15

RECETTES enregistrées

- Adhésions OCCE octobre 2014 : 3280 €, moyenne 13,5 € / élève (2€ retirés pour OCCE/Maif)
- Bénéfice vente photos : 1200€
- Subvention ville début d'année : 257€
- Subvention ville voyage CM2 : 4640€
- Voyage à Caen des CM : participation de familles : 3000€

DEPENSES effectuées

- cotisation OCCE/Maif : 487,50€
- spectacle théâtral de Noël (fables et fabliaux) : 1075€
- Achat papier pour le photocopieur : 286,14€
- achat lutin/livrets pour les CP : 113,40€
- affranchissement : 58,55€
- thermomètre médical : 29,20€
- frais papèterie petit matériel : 30,40€
- voyage à Caen des CM : car : 2360€
Mémorial : 768€
Hébergement : 4373,80€
Musée d'Arromanches : 208€

Animations et manifestations

Mme Maffre demande à ce qu'au regard des éléments apportés en début de séance, les membres du Conseil se mettent d'accord sur une décision quant à la tenue ou non de la kermesse prévue.

Les Parents élus n'estiment pas raisonnable de maintenir le projet en l'état. Quant à l'idée d'une kermesse fermée, durant le temps scolaire, elle n'emporte pas les suffrages. Les parents jugent qu'on l'on s'éloignerait trop du projet initial « fête d'école » et que de plus, afin de ne pas mettre en danger les finances de la coopérative, on serait contraint de demander une participation financière aux parents ce qui pour tous les membres du Conseil ne respecte pas la déontologie de l'école. Il décide que Mme Maffre rédige une note d'information à l'ensemble des parents de l'école et que le projet est mis entre « parenthèses » jusqu'à l'an prochain.

Avant la fin des débats, Mme Vayssières informe le Conseil que les Assises de la République se tiennent en ce moment partout en France et regrette que la communication aux familles ne soit pas plus médiatisée.

Fin des débats à 20h45.

Signature Représentant EGPE



Signature Représentant FCPE



Signature de la Directrice

